

Règlement "Ar'Trail" 2023

2ème ÉDITION !

1. NOTRE ESPRIT.

L'esprit « Ar'Trail » est la rencontre entre le Trail, la Nature et l'Art !
"Courir sur des sentiers d'Art à la rencontre d'œuvres et d'animations artistiques, pour le plaisir, en toute convivialité, dans le respect de chacun et de la nature".

Nous demandons à chaque participant de respecter cet esprit.

Les parcours privilégient au maximum l'environnement naturel ainsi que le patrimoine. Un des buts de cette organisation est la découverte ou la redécouverte des sentiers et chemins de notre belle région.

2. LES ÉPREUVES ET CONDITIONS D'ADMISSION.

L'« Ar'Trail » se déroule le vendredi 25 août en soirée, au départ de l'école citoyenne provinciale de Gesves Rue du Haras 16
5340 Gesves. Cette course est organisée par l'asbl « Enjoy Sport »

Cet événement comporte 2 épreuves :

- 1er parcours: 7,5 km, D+ 120 m. Départ à 19h20
- 2ème parcours : 14 km, D+ 300 m. Départ à 19h10.
- 3ème parcours: 24 km, D+ 600 m.

Départ à 19h00

A ces épreuves, s'ajoute 3 courses enfants gratuites. Départ à partir de 18h15.
3 catégories d'âge.

Les coureurs mineurs d'âge courent sous la responsabilité de leur parent ou tuteur. L'organisation se réserve le droit de proposer un parcours alternatif en fonction des autorisations qui auront été accordées.

La convivialité, la courtoisie et le fair-play vis-à-vis des autres participants sont les fondements de cette activité. Il est obligatoire de porter secours à toute personne en détresse.

Chaque participant reconnaît être en bonne santé et apte à la pratique de sports d'endurance.

3. INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions doivent être réalisées en ligne sur le site de notre partenaire « goaltiming » via le lien

suivant : <https://www.goaltiming.be/courses/a182f760-89c9-11ed-9752-c5a08afed8f1>

Les pré-inscriptions se terminent le 24 août à 20h00.

Les inscriptions seront possible sur place, le jour même, entre 18h et 18h45.

La liste officielle ne comportera que les noms des participants qui auront payé leur droit d'inscription.

Les tarifs sont de 6 euros en pré-inscriptions et 8 euros le jour-même pour les 7,5km, de 9 euros en pré-inscriptions et 11 euros le jour-même pour les 14km et de 12 euros en pré-inscriptions et 14 euros le jour-même pour les 24 km.

Les inscriptions sont individuelles ; il n'est donc pas possible de faire des inscriptions groupées, chaque participant étant invité à s'inscrire lui-même.

En vue de garantir un accueil convivial et de qualité pour tous les coureurs, le nombre de participants (inscriptions payées) est limité à 750 .

Le droit d'inscription ne sera pas remboursé en cas d'annulation ou d'abandon par le coureur. Il est cependant possible de revendre son dossard.

Si les mesures prises par les pouvoirs locaux devaient entraîner l'annulation de la course, le coureur sera rembourser de son inscription. Un montant de 1€ sera cependant conservé pour le traitement administratif du remboursement.

4. RETRAIT et PORT DU DOSSARD

Le retrait des dossards se fera le jour de la course, le vendredi 25 août entre 18h00 à 19h30 sur le lieu du départ ou chez notre partenaire SPORTEX, rue du Vélodrome 26, 5580 Rochefort, durant les heures d'ouverture du magasin.

Le dossard doit être visible pendant toute la durée de l'épreuve. En cas de perte de celui-ci, il pourra entraîner la disqualification.

5. PARCOURS - RESPECT des LIEUX et des PROPRIÉTÉS PRIVÉES.

Le parcours traverse plusieurs domaines privés dont l'accès n'a été autorisé qu'à titre « tout à fait exceptionnel », ce qui exclut tout passage ultérieur à travers ces propriétés.

Ces propriétés seront indiquées par un panneau distinctif.

Les participants sont tenus de respecter les parcours fléchés, de rester sur les chemins et sentiers, de n'emprunter aucun raccourci et de respecter scrupuleusement la quiétude des lieux.

De même, les participants sont tenus de respecter la propreté de la nature. Aucun déchet (papier, gobelet, sachet, tube, ...) ne sera toléré sur le parcours.

La Nature vous accueille, respectez-la ! Tout coureur abandonnant des déchets sur le parcours sera disqualifié.

Le respect du code de la route est indispensable !

Les 3 parcours sont fermés officiellement après le passage du dernier participant
Tout participant qui demeurera de son plein gré sur l'un des parcours après la clôture officielle sera considéré comme hors course et ne bénéficiera plus de la supervision, ni de l'appui de la part de l'organisation du trail.

6. RAVITOS

- 7,5 km : 1 ravito solide et liquide à l'arrivée
- 14 km et 24 km : 1 ravito liquide et solide sur le parcours & 1 ravito liquide et solide à l'arrivée.

Les participants sont tenus de prendre sur eux les ravitaillements supplémentaires dont ils estiment avoir besoin.

7. MATÉRIEL

Il est vivement conseillé aux participants d'emporter leur GSM pendant l'épreuve.
Celui-ci lui permettra de contacter les organisateurs en cas d'urgence. 0495/88 34 20 ou 0498/54 46 70

Prévoir une lampe frontale en cas d'arrivée après le coucher du soleil.

8. RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE et ASSURANCE

Tous les participants sont conscients, avant de prendre le départ de la discipline choisie, qu'ils participent à leurs propres risques et périls et qu'ils sont responsables des dommages qui leurs sont imputables. Il incombe donc aux participants de s'assurer personnellement, à titre individuel.

Une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie sont indispensables.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou détérioration de biens personnels pouvant survenir à l'occasion du trail (parking et annexes compris). Les organisateurs ne peuvent être tenu responsable des accidents survenus à l'occasion de la manifestation.

9. INFRASTRUCTURE

Le départ, l'arrivée et les consignes sont situés à l'école citoyenne provinciale de Gesves situé rue du Haras 16 5340 Gesves.

Les vestiaires et douches de l'école seront mis à disposition.

Un médecin référent sera disponible en cas de besoin au point de départ/arrivée.

Petite restauration et bar sont prévus à l'arrivée pour tous.

10. REMISE DE PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers hommes et 3 premières dames de chacune des 2 courses.

Cette remise des prix est prévue vers 21h00.

Le lauréat non présent est censé renoncer à son prix.

11. PUBLICATIONS et DROIT à L'IMAGE

Les résultats seront publiés sur le site de Goaltiming et en lien, sur la page facebook « Ar' Trail ».

Des photos seront prises par les organisateurs.

Les participants donnent l'autorisation à l'organisation de diffuser toute photographie ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

12. APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tous les participants se doivent de connaître, accepter et se conformer au contenu du présent règlement.

Ils acceptent également d'obéir aux indications des organisateurs et des personnes postées sur le parcours.

MERCI et ENJOY !